

Histoire et opérations du DRA 10

Autor(en): **Chambaz, Grégoire**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Trois véhicules légers d'exploration et de soutien 06 progressent en configuration de combat sur une route de terre battue. Ces véhicules ont été produits pour le KSK allemand. Ils ont ensuite été acquis en 2007 pour le DRA 10.
Photo © Centre des médias électroniques de l'armée

Forces spéciales

Histoire et opérations du DRA 10

Cap Grégoire Chambaz

Rédacteur adjoint RMS+

Dans les pages précédentes, nous décrivions la genèse du DRA 10 dans principalement une perspective légale. Cet article propose de se concentrer sur les aspects concrets de l'histoire de l'unité dont plusieurs opérations ont été relevées dans la presse. Dans cadre, ces pages et celles qui précèdent devraient contribuer à expliquer les liens entre les aspects opérationnels et légaux qui régissent l'emploi des forces spéciales, particulièrement en Suisse.

Isone : Le DRA déclaré opérationnel

Après sa formation en 2003, le DRA est déclaré apte au service opérationnel le 1^{er} août 2007. Structuré sur dans les mêmes lignes que le 22^e régiment du Special Air Service britannique, l'entraînement initial de l'unité a été effectué de concert avec d'autres forces spéciales européennes, notamment françaises, belges, et britanniques. Toutefois, l'unité a déjà pris part à l'exercice interallié COLD RESPONSE en Norvège en mars de cette année. Cet exercice, qui teste la préparation au combat de troupes en situation grand froid, rassemblait 11 nations et 16'000 participants. Dès sa création, l'unité est intégrée dans un réseau et cultive les relations avec ses homologues.

ATALANTE : Lutte contre les pirates au large de la Somalie

Fin 2008, l'unité compte environ 40 membres et est prête pour des opérations à l'étranger. Le 21 décembre, Pascal Couchevin, alors président de la confédération, annonce que le Conseil fédéral envisage l'envoi de militaires suisses en soutien de l'opération de sécurité maritime *Atalante* au large de la Somalie. Dans ce cadre, la marine française aurait pu accueillir le contingent suisse. Leur mission aurait été de protéger des pirates la flotte marchande suisse ainsi que les navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui ravitaillent la population somalienne. Le contingent, limité à 30 militaires, aurait compris 2 patrouilles du DRA (12 opérateurs), au maximum 4

officiers d'état-major, 3 spécialistes juridiques et un team médical de 2 personnes. Son engagement aurait été limité au 31 décembre 2010 et aurait coûté près de 10 millions de francs.

Malgré la volonté du Conseil fédéral, le Conseil national s'oppose par deux fois (16 septembre et 12 novembre 2009) à l'envoi du DRA en mission, dans une curieuse convergence d'intérêts entre l'UDC et les Verts. Cependant, la chambre basse insiste sur sa volonté de continuer à autoriser des missions de promotion de la paix à l'étranger.

L'échec de l'emploi du DRA en questionne la pertinence. Le chef de l'armée, le commandant de Corps André Blattmann, déclare que « *si nous ne voulons pas nous servir de cet outil, nous devons nous demander si nous voulons le garder.* » Dans d'autres sphères du gouvernement, on appelle à une modification de *Loi sur l'armée* qui encadre l'envoi de militaires à l'étrangers. Moins de 15 mois après la mise en disponibilité opérationnelle du DRA, la question de son utilité se pose.

Les missions SAKR : Récupération des otages en Libye

A la suite de la crise diplomatique entre la Suisse et la Libye (2008 – 2010), le DRA 10 est sollicité à trois reprises pour tenter de récupérer les otages suisses Max Göldi et Rachid Hamdani. La préparation de ces opérations, dénommées Sakr, se déroule du 18 décembre 2008 au 2 juin 2009. En raison de difficultés politiques ou humaines, elles ne seront pas mises à exécution. Une fois le dernier otage suisse en Libye (Max Göldli) rentré en Suisse, les révélations autour de la préparation de ces opérations déclenchera un scandale politique, sur fond de tensions entre chefs du DDPS et DFAE.



Des éléments de la marine française appréhendent des pirates au large de la Somalie. Le DRA 10 aurait pu participer à cette mission en collaboration avec la marine française.



Un plongeur de combat du DRA 10. C'est avec ce type d'équipement que les opérateurs du DRA auraient pu récupérer les otages suisses. Photo © Centre des médias électroniques de l'armée

Algérie : SAKR I (18 – 20 décembre 2008)

Alors que Max Göldi et Rachid Hamdani sont retenus contre leur volonté depuis près de trois mois, le DFAE envisage le pire pour les otages suisses. Dans ce cadre, un plan d'exfiltration des otages est préparé par l'état-major du DRA. Le 7 novembre, André Blattmann, chef de l'Armée et Jacques Pitteloud, secrétaire d'Etat du DFAE, reçoivent une copie de ce plan. Le 16 novembre, c'est au tour de Samuel Schmidt (alors chef du DDPS) d'être informé.

Le plan préparé par le DRA consiste à travailler avec les services algériens pour exfiltrer les otages. Ceux-ci, libres de leurs déplacements, auraient dû rencontrer des intermédiaires algériens à Ghadames (un site de l'UNSECO) dans le désert. A la suite de ce contact, deux opérateurs spécialistes en navigation et transmission auraient guidé les otages à travers le désert jusqu'à l'Algérie. En préparation de ce plan, deux opérateurs (en étroit contact avec Jacques Pitteloud) sont présents en Algérie du 18 au 20 décembre. Cependant, les contreparties exigées par l'Etat algérien ne sont pas acceptables¹ pour la Suisse et l'opération SAKR I est annulée.

Niger : SAKR II (jusqu'au 9 janvier 2009)

A la suite de l'échec de l'opération SAKR I, les préparatifs d'une seconde opération débutent rapidement. Similaire à la première opération (guidage à distance des otages dans le désert), SAKR II prévoit d'utiliser le Niger comme lieu d'extraction. Une personne de confiance a réussi à obtenir des garanties suffisantes pour le concours d'une peuplade transnationale, les Touaregs.² Le 9 janvier, la mission est annulée à une heure du départ de ceux-ci. Celle-ci a été compromise. Un message décrypté in extremis par ONYX³ indique que les Libyens étaient au courant de l'opération depuis le depuis au moins 18 décembre.

1 A savoir l'extradition d'anciens terroristes du Front de Libération Islamique auxquels la Suisse a accordé l'asile. Le coût politique d'un tel échange aurait été dévastateur pour l'image du pays à l'international.

2 Peuplade semi-nomade s'étalant entre la Libye, le Niger, l'Algérie, le Mali et le Burkina Faso.

3 Système d'interception électromagnétique suisse, similaire au réseau anglo-saxon Echelon, mais à petite échelle.

Libye : SAKR III (20 mai – 2 juin 2009)

Quatre mois après l'échec de la seconde opération, André Blattmann donne fin avril 2009 les instructions au major Daniel Stoll, chef du DRA, pour la préparation d'une troisième opération. Cette fois-ci, le DRA planifie une opération fondamentalement non-conventionnelle. L'idée de SAKR III est de récupérer les otages en mer et de les évacuer à travers la méditerranée.

Dans un premier temps, les otages doivent déjouer la surveillance de leurs geôliers. Ceux-ci reçoivent comme instruction (via des canaux clandestins) de se rendre à une plage à une heure de Tripoli et d'y nager chaque jour. Le but de la manœuvre consiste à endormir la vigilance de leurs gardes. Dans un deuxième temps, des opérateurs binationaux devraient rentrer en civil en Libye usant de leur second passeport. Au moyen d'un yacht, ceux-ci devraient naviguer le long des côtes libyennes, puis se positionner au large de la plage utilisée par les otages.

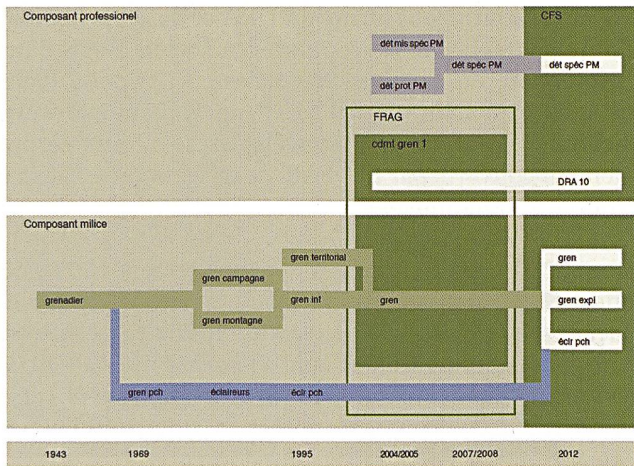
Dans un troisième temps, les otages auraient été exfiltrés par les opérateurs au large des côtes, dans ce qui aurait du apparaître comme une noyade. En réalité, les otages auraient été récupérés sous l'eau par des plongeurs du DRA qui les auraient ramenés au yacht. Celui-ci aurait ensuite immédiatement levé l'ancre et croisé rapidement en direction des côtes italiennes. La nouvelle du sauvetage aurait été tenue secrète jusqu'au retour des otages en Suisse.

Si Max Göldi était prêt à suivre la procédure, Rachid Hamdani, démoralisé, en était incapable et la mission est annulée le 2 juin 2009. Toutefois, le DRA était prêt pour la mission avec quatre opérateurs en Libye du 20 mai au 2 juin 2009 jouant le rôle de plaisanciers.

Conséquences des missions SAKR

La planification des opérations SAKR relève un manque de coordination à la tête de l'Etat et des dysfonctionnements dans la chaîne de commandement du DRA.⁴ En particulier, la répartition des compétences et

4 Pour SAKR I, Micheline Calmy-Rey, le président de la Confédération Pascal Couchepin, le ministre de la défense Samuel Schmid, et le cdt



Evolution et réorganisation des forces spéciales des grenadiers au Commandement des forces spéciales. Infographie © CFS

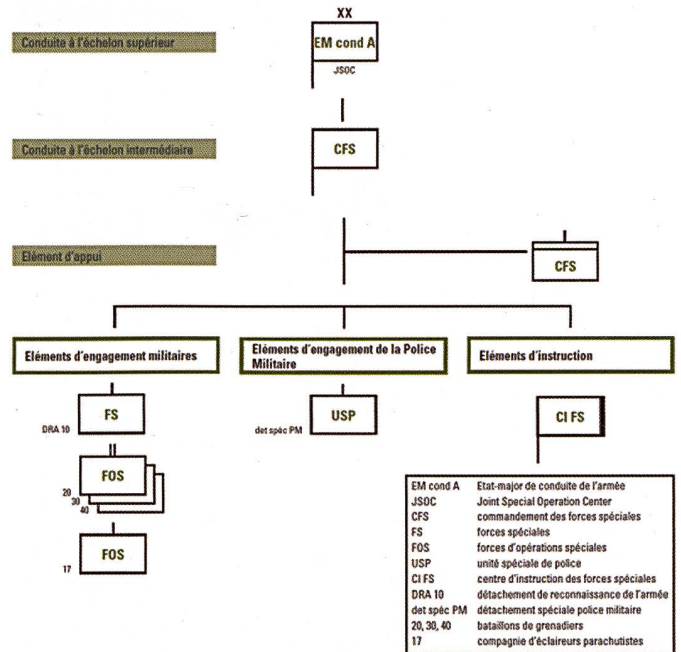
les responsabilités de l'emploi du DRA indique les limites du modèle de décision collégial du Conseil Fédéral tel que formalisé dans l'Ordonnance concernant l'engagement de la troupe pour la protection de personnes et de biens à l'étranger de mai 2006. Alors que l'emploi du DRA devrait être approuvé par le gouvernement, l'indécision du Conseil fédéral a poussé Micheline Calmy-Rey à décider seule par deux fois de l'emploi du DRA (SAKR II et III). La révélation de ces dysfonctionnements, sous fond de tensions entre le DFAE et le DDPS, provoque une crise politique. Celle-ci aboutira à la redéfinition du cadre d'action du DRA.

Suite à ces révélations, une coalition de gauche et de droite dure appelle à la suppression du DRA. Une initiative parlementaire verte est lancée dans ce sens. Celle-ci sera toutefois rejetée (lors de la session de printemps 2011). Cependant, la question du maintien du DRA, déjà débattue depuis le refus d'engager l'unité lors de l'opération ATALANTE va alimenter les débats autour du Rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC 2010) qui doit être rendu public l'année suivante.

23^e contingent de la Swisscoy: Renseignement au Kosovo

Après les annulations des opérations Atalante et Sakr, 9 opérateurs du DRA sont envoyés avec le 23^e contingent de la Swisscoy au Kosovo (avril 2010 – 1^{er} octobre) dans la 1^{ère} mission officielle de l'unité. Officiellement, ils assureront la sécurité du camp Novo Selo. Officieusement, il est envisageable que ceux-ci aient effectué de la recherche de renseignement au profit du contingent.

C André Blattmann, CdA, étaient parties prenantes. Pour SAKR II, Samuel Schmidt, démissionnaire, n'a pas été averti et Ueli Maurer, nouveau chef du DDPS, n'est mis au courant que le 12 janvier, soit 3 jours après l'annulation de la mission. Alors que sa collègue Micheline Calmy-Rey était aux commandes, c'est Markus Seiler, son secrétaire général, qui l'en informe. Et il n'est pas certain qu'Hans-Rudolf Merz, alors président de la Confédération, ait également été informé. Enfin, pour SAKR III, il semble que Micheline Calmy-Rey ait directement donné ses instructions à André Blattmann sans passer par Ueli Maurer. Cela signifie que le chef de l'armée n'a pas notifié le chef du département des missions conduites par le DRA et que l'unité n'ait pas non plus relayé l'information à son ministre de tutelle.



Structure actuelle du commandement des forces spéciales. Infographie © CFS

Cet engagement questionne la capacité du commandement de l'armée à comprendre la nature du DRA: Il est certes louable que l'unité ait pu être employée dans une mission internationale officielle. Par ce, elle gagne naturellement en expérience. En revanche, la raideur de Swissint⁵, qui impose aux opérateurs de suivre les 3 mois de formation communs à tous les militaires (semblables à une école de recrues), exprime l'incapacité d'un système à comprendre le haut niveau et la nature spéciale du DRA.

RAPOLSEC 2010 et recentrage sur le pays

Après plus de deux ans de délibérations, la commission RaPolSec rend le 24 juin 2010 son rapport sur la politique de sécurité. Celui-ci clos les discussions à la suite des opérations avortées ATALANTE et SAKR et assure le maintien du DRA dans les moyens de l'armée et du Conseil fédéral. La bonne nouvelle du maintien de l'unité est toutefois nuancée par une déclaration du ministre de la défense Ueli Maurer le 28 décembre: celui-ci annonce le plafonnement des effectifs du DRA à 40 opérateurs et le repositionnement de l'unité principalement sur la Suisse.

Intégration du CFS

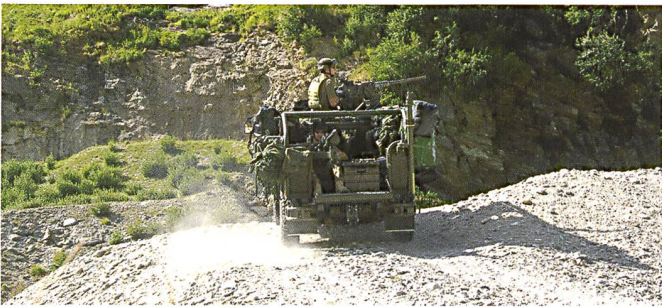
Concomitant à la publication du RAPOLSEC, le DDPS annonce le 22 avril une réorganisation du Commandement de grenadiers 1 en un Commandement des Forces spéciales (CFS), étendu au détachement spécial de la police militaire et aux éclaireurs parachutistes. Cette réorganisation débute le 1^{er} mai et être effective au 1^{er} janvier 2012. Il s'agit d'optimiser l'instruction et l'utilisation des différentes forces particulières sont dispose l'armée, de créer des synergies entre les unités et de réduire les doublons. La réorganisation ne touche pas fondamentalement le DRA, mais accroit l'interopérabilité

⁵ Le centre de compétence Swissint, basé à Stans, est responsable de la formation et l'envoi de personnel pour les missions de promotion de la paix, dont dépend la Swisscoy.



Ci dessus : Les opérateurs s'entraînent à la récupération dans un lac au Tessin par hélicoptère, selon la technique de la « grappe. »

Ci-dessous : Progression d'un groupe du DRA dans un véhicule léger d'exploration O6. Photos © Centre des médias électroniques de l'armée



avec détachement spécial de la police militaire. Dans le CFS, les deux unités doivent pouvoir être employées en commun, que cela soit à l'étranger que dans le pays.

Libye bis : Protection de l'ambassade de Suisse à Tripoli

A la suite des printemps arabes, les mouvements de guerre civile agitent la Libye. Le DFAE, qui vient de rouvrir sa représentation diplomatique en avril 2011, est inquiet pour la sécurité de son ambassade. Celui-ci conclut à la mi-octobre un contrat de sécurité avec une firme anglaise, Aegis, pour assurer la sécurité de l'ambassade. Début décembre, la révélation de l'emploi d'une société de mercenariat par le gouvernement fait scandale. Nécessité faisant loi, le Conseil fédéral annonce le 9 décembre 2011⁶

6 Déjà au printemps, Ueli Maurer souhaitait envoyer le DRA à Tripoli, sans être suivi par le Conseil fédéral.

envoyer un contingent formé du DRA et du détachement spécial de la policemilitaire relever la société Aegis dans la protection de l'ambassade suisse à Tripoli. Placé sous la responsabilité du DFAE, l'engagement est prévu initialement pour 6 mois renouvelables. Les coûts⁷ seront également couverts par le DFAE, ce qui permet à l'armée d'économiser des moyens.

Ce sont maximum 20 hommes qui sont détachés à Tripoli (l'effectif réel, maintenu secret, peut évoluer en fonction de la menace). Le détachement est équipé d'armes légères, qui ne peuvent être utilisées « *qu'en dernier recours et de façon proportionnelle, pour la légitime défense et l'état de nécessité de la représentation et de son personnel.* »

Un engagement au Mali ?

Le 3 mars 2013, le conseil national UDC Lukas Reinmann questionne le Conseil Fédéral sur un engagement de janvier à fin février du DRA 10 au Mali dont le parlement n'aurait pas été notifié. Le chef du DDPS, Ueli Maurer, dément immédiatement et précise qu'aucun militaire n'a été envoyé au Mali. Cependant, Lukas Reinmann prétend avoir vu des photos de militaires suisses au Mali. De plus, l'engagement de l'unité est plausible compte tenu des circonstances : la représentation suisse était potentiellement menacée (poussée du mouvement de libération de l'Azawad depuis le nord) et il est envisageable que la défense et l'évacuation du personnel ait été préparée.

Libéria : Lutte contre Ebola

Dans le cadre d'un possible engagement au Libéria contre Ebola, des opérateurs du DRA auraient pu être engagés pour effectuer la garde du campement suisse et de son matériel (notamment les hélicoptères). Cependant, l'abandon rapide du projet (le 28 novembre 2014, un mois après avoir été évoqué) prive le DRA d'une nouvelle expérience de terrain.

Engagements et situation actuelle

Actuellement, le DRA est toujours employé en Libye conjointement avec le détachement spécial de la police militaire pour la protection de l'ambassade suisse. Comparé aux autres forces spéciales, le DRA dispose d'un entraînement intensif et régulier. Toutefois, celui-ci trahit les rares engagements (officiels) de la formation d'élite. Ce manque d'engagements interroge en deux points :

1. sur la cohérence entre la volonté du gouvernement de se doter de forces spéciales mais de ne pas en faire usage.
2. Sur capacités du DRA dans un cadre d'action réel et non pas d'entraînement. Dans l'attente d'une opération réelle, le DRA continue de s'entraîner régulièrement et avec sérieux.

G.C.

⁷ L'engagement du DRA (600'000 chf pour six mois) revient par ailleurs meilleur marché pour la Confédération que le contrat avec la société de sécurité Aegis (960'000 chf).